

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 23 JUILLET 2024

PRESENTS : M. Rémi AURION, Maire, Mme Karine SADOR, M. Benjamin MOUTET, Mme Francine KHEMDOUDI, M. Michel MORIN, Adjoints, M. Sylvain RABUT, Mme Séverine LAFARGE, M. Sébastien GRANDJEAN, , Mme Mathilde BONNEAU, M. Robert ARNAUD-COFFIN, M. Guy MONNET

Excusés : M. Alain BETANT (pouvoir à M. Rémi AURION), Mme Ghislaine PERROUD (pouvoir à Mme Mathilde BONNEAU), M. Maxime TRONCY (pouvoir à M. Benjamin MOUTET), Mme Amélie RATIGNIER (pouvoir à Mme Francine KHEMDOUDI),

Secrétaire de séance : Mme Francine KHEMDOUDI

Monsieur le Maire soumet au Conseil l'ajout des points suivants à l'ordre du jour : devis acoustique pour la garderie périscolaire, avenant à la convention avec l'Etat pour la transmission des actes soumis au contrôle de légalité



1- Approbation du compte rendu précédent :

Le compte rendu de la séance du 18 Juin 2024 est soumis à l'avis des présents.

Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2- Compte rendu du conseil d'école :

Conseil d'école du 25 juin :

- 101 élèves feront leur rentrée
- L'équipe enseignante sera la même
- La rentrée aura lieu le 2 septembre à 8h30
- Pas de visite du collège de Limas pour les futurs 6^{èmes} pour cause de travaux
- Actions et sorties menées cette année : web radio, semaine olympique et visite d'une porteuse de flamme, fête du court métrage, sortie à Touroparc, échanges avec la bibliothèque
- 10 Séances de Natation au Nautile prévues du 27 mars au 26 juin pour 2 classes de l'école. Seul le transport est à la charge de la commune soit 161 € TTC par séance

3- Avenant transmission dématérialisées des documents budgétaires (délibération n°2024-12) :

Cet avenant s'avère nécessaire pour préciser les modalités de transmission électronique des documents budgétaires notamment avec la mise en place du Compte Financier Unique (CFU) qui réunira en un document le Compte Administratif et le Compte de Gestion. Pour cela, deux conditions

sont nécessaires, à savoir la mise en place de la comptabilité M57 et de pratiquer la dématérialisation totale. Ces critères sont réunis.

4- Rapports des commissions communales :

- **Culture et Patrimoine :**

Mme Francine KHEMDOUDI fait part au conseil municipal, de l'évènement important à savoir la réception de nos amis Belges le 1^{er} week-end de Juillet pour fêter les 45 ans du jumelage.

La délégation reçue était composée de M. le Bourgmestre Julien BREUER, et de ses Echevins Marie-Céline CHENOY (1^{ère} Echevine), Patrick BOUCHÉ (3^{ème} Echevin), Viviane MORTIER (4^{ème} Echevine), ainsi que Françoise DUCHATEAU (Présidente du CPAS), Josette HURSON et des familles GAP et DEWITTE.

Pour Cogny, M. le Maire, les Adjoints, Karine SADOR, Michel MORIN et Francine KHEMDOUDI ainsi que plusieurs membres du conseil municipal, Alain BETANT, Mathilde BONNEAU, Séverine LAFARGE, Ghislaine PERROUD ainsi que des membres éminents de l'ancien comité de jumelage.

Les festivités ont débuté le vendredi soir par la Nuit des Vignerons pour se poursuivre par les concerts de la Villa Hispanica, sans parler des repas conviviaux et de la visite au caveau le dimanche matin.

Ce week-end a été très réussi à la satisfaction de tous. Pour preuve, le diaporama du week-end qui a été projeté lors du conseil.

- **Finances :**

Mme Karine SADOR dresse un bilan de la fréquentation des services périscolaires de l'année écoulée :

9 270 repas

2886 garderie du matin

5 804 garderies du soir

75 familles ont bénéficié de ces services

La commission s'est réunie le 18 juillet pour faire un bilan budgétaire à mi année.

- **Ressources humaines :**

Le contrat de l'agent en charge de la garderie du matin et de la surveillance de la cantine est renouvelé jusqu'au 31/12/2024 car ses horaires de travail sont susceptibles d'être modifié au 01/01/2025.

Un agent technique peut faire valoir ses droits à la retraite à partir du 01/01/2025. Le dossier de demande a été transmis à l'organisme concerné.

- **Communication :**

M. Benjamin MOUTET précise que le Fil Infos est en cours de finalisation.

- **Voirie et domaine public, travaux et sécurité :**

M. Michel MORIN présente les travaux communaux et commente les photos concernant :

- Impasse du Ricottier : un dallo bouché a nécessité l'intervention d'un hydrocureur, ce qui a permis de libérer le passage de l'eau
- Tennis : encore une fois, le grillage de clôture du tennis a été détérioré. Il s'agit de dégradations de bien public qui ne doivent plus se reproduire.

- **Urbanisme** : Monsieur Benjamin MOUTET informe le Conseil des dossiers suivants :

Déclarations préalables accordées ou en cours d'instruction pour :

- *Mur de Clôture : « 67 Montée Saint Claude »*
- *Piscine : « 2475 Route du Bois du Chêne »*

Permis de construire transmis à la CAVBS pour instruction :

- *Extension local artisanal existant et construction d'un abri attenant : « 70 Route du Calendrier »*
- *Construction maison individuelle avec garage et piscine : « Les Meules »*

Déclaration d'intention d'aliéner :

L'assemblée est informée qu'une déclaration a été transmise et instruite par la Communauté de Communes Beaujolais-Villefranche-Saône. Il s'agit du bien suivant :

- *Section B n° 1151, n° 1153, n° 1155, n° 1157 : terrains à bâtir : 487 Route des Meules »*

La commune décide de ne pas exercer son droit de préemption

5 - Insonorisation salle de la garderie périscolaire :

Le niveau sonore élevé de la salle de garderie est préoccupant à causes des risques de troubles auditifs pour le personnel et les enfants.

La faisabilité du traitement acoustique du local a été étudiée. Le résultat de 2 études a été présenté.

Il s'agirait d'installer des plaques plafonnères suspendues et de cadres muraux absorbants.

Le coût des 2 devis s'élève pour Decibel France à 8 040 € TTC et pour Continuum à 8 833.32 € TTC.

Même s'il est possible de récupérer la TVA à 20 %, ces devis ont été considérés par le conseil municipal beaucoup trop élevés.

Plusieurs remarques ont été faites : il serait possible de demander un autre devis à un plaquiste pour comparaison, bien qu'il ne s'agisse pas d'une entreprise spécialisée.

L'idée que les agents concernés exposés pourraient porter des bouchons a été évoquée.

Il a même été dit que l'investissement était disproportionné par rapport au temps d'exposition.

Ce projet n'est pas abandonné, il sera réétudié plus tard si on dispose d'autres devis.

6 - Devis lavoir du Bourg :

Un devis a été demandé à l'entreprise ML Services pour le nettoyage du toit du lavoir du bourg et remise en état, son montant est de 695 € TTC.

Ces travaux vont être réalisés pour que le toit ne se détériore plus. Le conseil accepte ce devis.

7 - Informations diverses :

7-1 : SDMIS : un courrier de Madame la Préfète déléguée pour la défense et la sécurité a été reçu nous informant que le SDMIS, à compter de l'été 2024, ne procédera plus à la destruction des nids d'Hyménoptères, à l'exception des situations d'urgence avérées, car il existe des entreprises spécialisées pouvant le faire.

7-2 : location gérance bar : suite au désistement de dernière minute d'un candidat, les recherches ont été relancées notamment sur le site internet « SOS Villages » de TF1 ainsi que sur Panneau Pocket.

La séance est levée à 22h00

PROCHAINE REUNION :

MERCREDI 4 SEPTEMBRE A 19H30, MARDI 8 OCTOBRE A 19H30,

MARDI 12 NOVEMBRE A 19H30, MARDI 10 DECEMBRE

